

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-046225-146
N° du Surintendant: 41-343517

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA REQUÊTE EN
FAILLITE CONTRE:

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ORIGINE
TREMBLANT**, société en commandite dûment
constituée en vertu des dispositions du *Code
civil du Québec*, ayant son domicile au 280-
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, en
les cité et district de Montréal, province de
Québec, H3B 2S2

Débitrice /Intimée

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA, banque
à charte régie par la *Loi sur les banques*,
ayant son siège au 600, rue de la Gauchetière
Ouest, en les cité et district de Montréal,
province de Québec, H3B 4L2

Requérante

c

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ORIGINE
TREMBLANT**, société en commandite dûment
constituée en vertu des dispositions du *Code
civil du Québec*, ayant son domicile au 280-
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, en
les cité et district de Montréal, province de
Québec, H3B 2S2

Débitrice /Intimée

REQUÊTE EN FAILLITE
(Art. 42 et 43 Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité)

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN
CHAMBRE COMMERCIALE, EN MATIÈRE DE FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ, DANS ET
POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, ET/OU LE REGISTRAIRE DE CETTE COUR, LA
REQUÉRANTE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

1. Par la présente requête, nous, soussignés, Banque Nationale du Canada, ayant une
place d'affaires au 600, rue de la Gauchetière Ouest, en la ville de Montréal, province de

Québec, H3B 4L2, représentés aux fins des présentes par madame Carole L. Lambert, directrice, Services aux entreprises, Financement Immobilier, dûment autorisée, prions le tribunal de déclarer faillie et de rendre une ordonnance de faillite à l'égard de Société en Commandite Origine Tremblant (ci-après l'«Intimée»), société, domiciliée au 280-1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, en les cité et district de Montréal, province de Québec, H3B 2S2, district de Montréal, et nous déclarons ce qui suit:

2. Que la Requérante est une banque à charte dûment constituée en vertu de la *Loi sur les banques*;
3. Que Société en Commandite Origine Tremblant doit à la Requérante, notamment en vertu d'une convention de crédit en faveur de la Requérante, un montant de 3 487 677,88\$ en date du 2 décembre 2014, plus intérêts au taux prévu, le tout tel qu'il appert d'un état de compte communiqué à l'Intimée comme **pièce R-1** par la remise d'une copie lors de la signification de la présente requête;
4. Que Société en Commandite Origine Tremblant était et est en défaut de respecter ses obligations envers la Requérante et de rembourser à celle-ci la somme de 3 487 677,88\$;
5. Que malgré que dûment mis en demeure de le faire par lettre des procureurs soussigné adressée à l'Intimée en date du 16 décembre 2014 et signifiée le même jour, celle-ci refuse et/ou néglige de payer ladite somme plus intérêts, le tout tel qu'il appert de la lettre de mise en demeure et rapport de signification communiqués *en liasse* à l'Intimée comme **pièce R-2** par la remise d'une copie lors de la signification de la présente requête;
6. Que la Requérante détient une garantie sur les biens de l'Intimée afin de garantir le paiement de ladite somme plus intérêts et la Requérante évalue cette garantie à 3 400 000,00\$, laissant ainsi le solde non-garanti;
7. Qu'en date des présentes, l'Intimée est toujours endettée envers la Requérante pour la somme totale de 3 487 677,88\$ plus intérêts et que cette somme demeure toujours impayée malgré l'expiration du délai accordé dans la mise en demeure R-2;
8. Que l'Intimé a, au cours des six (6) mois qui ont précédé immédiatement la production de la présente requête, commis les actes de faillite suivants, à savoir:

A permis qu'une procédure d'exécution contre ses biens reste non-réglée cinq jours avant la vente prévue des biens ou quinze jours suivant la prise en exécution par le séquestre;

A cessé de faire honneur à ses obligations en général, au fur et à mesure qu'elles sont échues;

9. Que l'Intimée est de plus endettée envers la Municipalité de Mont-Tremblant pour un montant de 30 943,81\$ et envers la Commission Scolaire des Laurentides pour un montant de 9 265,28 et est en défaut de payer leurs créances qui sont échues et exigibles, le tout tel qu'il appert des comptes de taxes, communiqués *en liasse* à l'Intimée comme pièce R-3 par la remise d'une copie lors de la signification de la présente requête;
10. Que Richter Groupe Conseil Inc., (monsieur Raymond Massi, responsable de l'actif), ayant sa place d'affaires au 1981, avenue McGill College, Montréal, QC, H3A 0G6, est une personne ayant les qualités voulues pour agir à titre de syndic aux biens de l'Intimée, a consenti à agir comme tel et est acceptable à la Requérente;
11. Qu'il est dans l'intérêt de tous les créanciers de l'Intimée que la présente requête soit accueillie et qu'une ordonnance de séquestre soit rendue contre les biens de l'Intimée;
12. Que la Requérente réserve tous ses droits et recours contre l'Intimée;
13. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR:

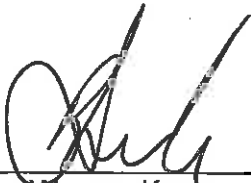
ACCUEILLIR la présente Requête en faillite;

RENDRE une ordonnance de faillite contre Société en Commandite Origine Tremblant;

DÉCLARER l'Intimée Société en Commandite Origine Tremblant faillie;

NOMMER Richter Groupe Conseil Inc., (monsieur Raymond Massi, responsable de l'actif), ayant sa place d'affaires au 1981, avenue McGill College, Montréal, QC, H3A 0G6, syndic à l'actif de la faillite de Société en Commandite Origine Tremblant;

LE TOUT avec dépens contre la masse.



PAR : WILLIAM KENNEDY
VICE PRÉSIDENT

Montréal, le 18 décembre 2014

BANQUE NATIONALE DU CANADA



PAR : CAROLE LAMBERT

Directrice de Compte

Montréal, le 18 décembre 2014



DENTONS CANADA S.E.N.C.R.L.

Procureurs de la Requérente
Banque Nationale du Canada

AFFIDAVIT

Je, soussigné, **Carole Lambert**, directrice, Services aux entreprises, Financement Immobilier, pour Banque Nationale du Canada, exerçant au 600, rue de la Gauchetière Ouest, en la ville de Montréal, province de Québec, H3B 4L2, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit:


1. Je suis la représentante dûment autorisée de la Requérante en la présente instance;
2. L'Intimée est justement et valablement endetté envers la Requérante pour la somme de 3 487 677,88\$ plus intérêts;
3. Tous les faits allégués dans la présente requête en faillite sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ:




Carole Lambert

A affirmé solennellement devant moi,
à Montréal, ce 18 décembre 2014



Commissaire à l'assermentation
pour le Québec



AVIS DE PRÉSENTATION

À: **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ORIGINE TREMBLANT**
280-1100, avenue des Canadiens-de-Montréal,
Montréal QC H3B 2S2

LE SURINTENDANT DES FAILLITES


1155, rue Metcalfe
Bureau 950
Montréal Qc H3B 2V6

PRENEZ AVIS que la présente Requête en faillite sera présentée pour adjudication devant l'un des honorables juges de la Cour supérieure, siégeant en chambre commerciale et en matière de faillite et d'insolvabilité, dans et pour le district de Montréal, et/ou le registraire de cette Cour, le 7 janvier 2015, à 9h00 ou aussitôt que conseil pourra être entendu, en la salle 16.10 du Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Province de Québec.

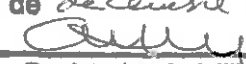
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de produire à la Cour un avis d'opposition à la requête et de signifier copie dudit avis aux procureurs du requérant au moins deux jours avant la date d'audition, le Tribunal rendra une ordonnance de faillite sur telle preuve des allégations de la pétition que le Tribunal jugera suffisante.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 18 décembre 2014



DENTONS CANADA S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la Requérante
Banque Nationale du Canada

Déposé à Montréal
Province de Québec
ce 19 jour du mois
de décembre 20 14


Registraire de faillites

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-046225-146

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA REQUÊTE EN
FAILLITE CONTRE:

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ORIGINE
TREMBLANT,

Débitrice /Intimée

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA,

Requérante

c

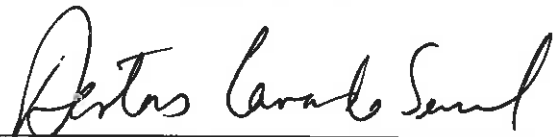
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ORIGINE
TREMBLANT

Débitrice /Intimée

LISTE DE PIÈCES DE LA REQUÉRANTE

- Pièce R-1 :** État de compte de la Requérante;
- Pièce R-2 :** *En liasse*, Mise en demeure et rapports de signification;
- Pièce R-3 :** *En liasse*, comptes de taxes municipales et scolaires.

Montréal, le 18 décembre 2014



DENTONS CANADA S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la Requérante
Banque Nationale du Canada

No 500-11-046225-146

PROVINCE DE QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

En matière de faillite et d'insolvabilité

**DANS L'AFFAIRE DE LA REQUÊTE EN FAILLITE
CONTRE :**

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ORIGINE TREMBLANT
Débitrice/Intimée

-et-

BANQUE NATIONALE DU CANADA
Requérante

c.

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ORIGINE
TREMBLANT**
Débitrice/Intimée

Me Roger P. Simard /Nd : 556421-001

REQUÊTE EN FAILLITE ET LISTE DE PIÈCES
(Art. 42 et 43 *Loi sur la Faillite et l'insolvabilité*)

COPIE POUR NOTRE DOSSIER

DENTONS

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville Marie, bureau 3900
Montréal QC H3B 4M7
Tél. : 514 878 8800
Télééc. : 514 866 2241

dentons.com
BB0822